

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 1^{er} AOUT.

Le *Morning Chronicle* publie une lettre datée de Francfort, où il est dit que le roi de Hollande, aussi bien que les agnats de la maison de Nassau, consentent à l'échange d'une partie du Luxembourg contre une partie du Limbourg. C'était le point capital pour la diète qui est inclinée à donner son adhésion au traité du 15 novembre, de manière que les clauses de ratification de la Prusse et de l'Autriche seront exécutées et que le roi Léopold sera reconnu par toutes les puissances de l'Allemagne.

M. de Bériot Malibran avait demandé 2640 liv. (66,000 fr.) pour coopérer aux festivals de Norwich, Manchester, Worcester et Liverpool. On a offert 1600 liv. qui ont été refusés, l'engagement à Milan étant plus avantageux.

FRANCE. — PARIS, 2 AOUT.

Au moment où le roi, partant pour Neuilly, atteignit l'extrémité de l'avenue des Champs-Élysées, une multitude de curieux se pressait aux environs de la barrière pour visiter l'arc de triomphe. La voiture, entourée par la foule, a dû ralentir le pas. Le roi a été salué par des acclamations unanimes.

Le voyage du roi de Naples à Paris va faire renaitre les bruits qui avaient été répandus du mariage de ce prince avec une des filles du roi des Français. Cependant toutes les personnes qui approchent ce prince doutent fort qu'il ait eu aucun dessein arrêté avant de commencer son voyage. Le roi de Naples a, dit-on, surtout en vue de négocier personnellement avec les cours d'Europe leur approbation de son grand projet d'une confédération italique. Le cabinet autrichien aurait repoussé avec hauteur ses premières propositions et il aurait quitté Vienne fort mécontent.

Les Arabes faits prisonniers dans le combat de la Sikkak sont arrivés à Marseille le 27 juillet au nombre de 118 à bord de la *Chimère*. Ils ont été débarqués au lazaret.

Le panorama de la Moscova continue d'attirer la foule, toujours plus avide de contempler ce spectacle vraiment national. On cite le trait d'un vieux militaire de l'ancienne armée, qui, venu le matin au panorama, y demeura tout le jour, et ne s'apercevait pas le soir que l'heure de la clôture était arrivée. Revenu le lendemain, il avait apporté, pour plus de précaution, ses vivres avec lui, et il demeura tout le jour encore, jusqu'au dernier moment de la séance.

Un journal rapporte que dans une de ses visites à Pétra, le sultan Mahmoud vit la fille de M. Malomet, propriétaire de l'hôtel de l'Europe. La jeune personne, qui est d'une beauté rare, enflamma tellement le grand seigneur, qu'il offrit à son père une somme énorme s'il voulait permettre qu'elle vint habiter le harem. Le père refusa très positivement ces offres, et peu de temps après la jeune fille fut embarquée par lui pour Livourne.

Le sultan, qui aimait passionnément cette jeune demoiselle, tomba, dit-on, dans une sorte de mélancolie, occasionnée par le non succès de sa déclaration, (chose toute naturelle pour lui). Quoiqu'il eût, sans aucun doute, le pouvoir de faire enlever par force cette jeune beauté, il conserva, cependant, assez de pouvoir sur lui-même pour ne pas faire usage d'un tel moyen, et assz d'élevation dans le caractère, quoique amant dédaigné, pour n'exercer aucune vengeance contre le père.

— On lit dans la *Gazette du Berri* :

« Nous apprenons que M. Dudevant vient de se désis-

ter de son appel du jugement du tribunal de La Châtre, et que par suite d'une transaction entre les deux époux, Mme Dudevant s'engage à payer à son mari une rente annuelle de 5,000 fr. La garde des enfants restera confiée à Mme Dudevant, ainsi que l'avaient décidé les premiers juges. »

M. E. Cerfberr, rédacteur en chef du *Courrier de Liège*, France, vient de publier dans une brochure d'une centaine de pages, des observations fort justes sur les sociétés de bienfaisance mutuelle, et sur les moyens d'améliorer le sort des classes ouvrières. Plusieurs sociétés de bienfaisance mutuelle se sont établies à Grenoble depuis trente ans. Leur établissement repose sur des bases fort simples. Les unes n'acceptent pour contribuer au fonds social que la cotisation des ouvriers; d'autres joignent à cette cotisation les offrandes volontaires. Le fonds commun de ces sociétés s'est accru successivement, et a toujours suffi pour apporter de grands soulagemens aux ouvriers assez économes et assez prudents pour y contribuer. C'est une espèce d'assurance mutuelle contre les maladies, contre la vieillesse, en un mot, contre toutes les interruptions de travail qui ne sont point causées par la mauvaise conduite.

Ces associations n'ont pas d'ailleurs pour seul effet de prévenir la misère; ce sont en outre des institutions utiles à la moralité et au bon ordre. Rien n'est plus propre à former des citoyens honnêtes et paisibles que cette garantie donnée à chaque ouvrier sur son avenir, et rien n'est plus capable d'améliorer le sort des masses qu'une institution où elles voient tous les avantages que l'économie seule peut produire. Il n'y a aucun danger pour le gouvernement à multiplier sur tous les points de la France des sociétés de ce genre. Placées sous la surveillance de l'autorité, elles ne peuvent faire que du bien.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les dernières nouvelles de Madrid sont assez inquiétantes. La Reine a été sur le point de quitter la résidence de la Granja, où le bruit des progrès de la division carliste qui avait envahi la province de Soria, a jeté l'alarme. Cependant on a bientôt reconnu que les ennemis n'étaient pas aussi près qu'on l'avait publié, de la résidence royale, et la Reine doit y rester. Ce qui est plus grave, c'est l'agitation qui règne dans la capitale et dans quelques autres villes. On croit que le parti révolutionnaire y voudrait tenter une émeute, et un grand déploiement de forces militaires a eu lieu dans la journée du 24 juillet. Il paraît néanmoins que la garde nationale est animée des meilleures dispositions, et toutes ces tentatives de troubles ne font que plus vivement éclater l'enthousiasme de la population pour la reine et la cause constitutionnelle. Le 25, plusieurs habitans des faubourgs de Madrid qui criaient vive Charles V^e ont été tués par des gardes nationaux.

Les élections continuent d'être favorables au ministère, et c'est à ce motif que la correspondance ordinaire de Madrid attribue les derniers mouvemens des *exaltados*.

INDUSTRIE BELGE. — LES BANQUES.

M. M. Chevalier vient de publier dans le *Journal des Débats* une seconde lettre sur l'industrie belge. Nous en extrayons la dernière partie, dans laquelle l'habile écrivain expose son opinion sur les banques et sur notre crédit. Voici comment il

s'exprime à propos de la Société Générale pour l'encouragement de l'industrie nationale :

« Il n'existe nulle part une compagnie financière dont les attributions soient de fait aussi étendues que celles de la Société Générale, dont les ramifications soient aussi nombreuses et aussi étroitement enlacées à toutes les branches de la fortune publique. C'est d'abord une banque qui émet des billets de 25 à 1,000 florins (53 à 2,136 francs), et qui fait des prêts et escomptes. Son papier est accepté en paiement dans toute la Belgique, parce qu'elle a des agences dans toutes les villes importantes. Ensuite, c'est une compagnie commanditaire de l'industrie nationale. A ce titre, elle est co-intéressée dans les établissemens les plus florissans du pays. Les hauts-fourneaux les plus productifs et les mines les plus riches sont à elle, ou exploités par des hommes de son choix. Sans elle l'établissement de Seraing ne serait pas la plus magnifique usine du continent, et les ressources du district charbonnier de Charleroi, qui produit à lui seul plus de fer à la houille que la France entière, resteraient enfouies comme celles de nos départemens du sud-est. Elle soutient les filatures, elle creuse des canaux, le canal de la Sanche à l'Oise, par exemple. La confiance de tous les capitalistes met à sa disposition des sommes presque indéfinies, dont elle fait l'emploi le plus avantageux au pays et le plus lucratif pour elle-même. Son capital primitif était de 50 millions de florins (107 millions de francs). Celui de la Banque de France, qui n'est qu'une banque commerciale à l'usage de la seule ville de Paris, est de 90 millions; celui de la Banque des Etats-Unis est de 187 millions, et celui de la Banque d'Angleterre est 10 millions 914,000 livres sterling (275 millions de fr.).

« Ce n'est pas tout que d'encourager la production. Pour que l'industrie prospère, il faut aussi ouvrir un débouché à ses produits. La Société Générale y a pourvu. Elle a créé la Société de Commerce qui émet du papier comme elle-même, et dont l'œuvre principale consiste à exporter sur les marchés d'outre-mer les étoffes de laine et de coton, de chanvre et de lin que la Belgique excelle à fabriquer. Elle a ainsi puissamment aidé à rendre le mouvement au port d'Anvers et la vie aux manufactures belges qui semblaient destinées à périr depuis que la révolution de 1830 leur avait fermé les marchés des colonies hollandaises.

Dans la répartition de ses trésors, elle a fait aussi la part de l'agriculture. En 1835, elle a consacré 25 millions à la création d'une Banque Foncière qui remplit avec succès l'office de Caisse hypothécaire sur toute la surface du pays. On estime qu'en Belgique les inscriptions hypothécaires représentant les emprunts faits par les propriétaires, indépendamment de celles qui forment le gage des biens des femmes et des établissemens publics, s'élèvent à 500 millions. Le capital de la Banque Foncière serait donc tout-à-fait disproportionné aux besoins de l'industrie agricole. Cette institution y supplée en émettant des obligations portant intérêt, qu'elle négocie aisément, parce que l'on sait qu'elle est sous l'aile de la Société Générale. Le taux de ses obligations est de 4 pour 100; celui de ses avances aux propriétaires est de 5. Elle rend donc des services signalés à l'agriculture, tout en réalisant pour elle-même un bénéfice considérable.

« Enfin la Société Générale est caissière du royaume. Moyennant un modique prélèvement d'un quart pour cent (jusqu'en 1832 ce n'était même qu'un huitième), elle encaisse les fonds du Trésor, remplace les receveurs-généraux, et opère les mouvemens d'argent nécessaires aux services

LE DUELLISTE ET LE MARIN.

Ce fut dans le cours de l'année 1827, qu'améné par mes affaires dans l'île de... je dinai en nombreuse compagnie chez un négociant recommandable. Le dîner était excellent, le dessert admirable et les vins exquis. A la fin du repas, on but à la santé du roi; les dames se retirèrent, dès-lors les bouteilles circulèrent librement, et les chants joyeux se firent entendre. La partie avait été complète, et notre hôte nous proposait d'aller retrouver les dames, quand une personne de la compagnie pria le capitaine Stewart de chanter une chanson gallice. Notre hôte appuya la proposition, mais le capitaine, homme grave et sérieux, s'y refusa, alléguant qu'il avait été élevé à Edimbourg, qu'il entendait à peine la langue de ses montagnes, et que les chants du pays lui étaient inconnus. Tout le monde fut satisfait de cette réponse, à l'exception de celui qui l'avait provoquée. C'était un Italien, qui, pour échapper à la guerre cruelle qui désolait sa patrie, s'était réfugié à St-Domingue. Au premier abord, en voyant ses yeux ternes et son front sillonné de rides, on jugeait qu'il avait dépassé la première moitié de la vie; mais à une seconde inspection, on était disposé à lui retirer quelques années; il était gras et replet, et il était si-é de s'apercevoir que l'intempérance plutôt que le temps avait terni l'éclat de ses yeux.

Marini, c'était le nom de notre Italien, insista d'un ton péremptoire pour que le capitaine Stewart chantât une chanson gallice. Notre hôte cherchait à modérer son impatience, et proposait un ajournement; mais rien ne put satisfaire l'Italien, qui s'échauffait d'autant plus qu'il éprouvait de contradiction. La discussion devenait générale et tumultueuse, lorsque le capitaine annonça qu'il se rappelait enfin une chanson gallice. Le silence se rétablit aussitôt, et le capitaine Stewart entonna d'une voix mâle... une ode d'Anacréon.

Il est impossible de décrire l'effet que produisit cette ruse singulière. L'éducation de Marini se bornait à la connaissance d'une ou de deux langues vivantes; l'ode grecque pouvait donc fort bien passer

près de lui pour une chanson gallice, et sa raison, d'ailleurs, était un peu obscurcie par les fumées du vin. Dans la société, deux ou trois personnes seulement comprenaient la langue du poète de Samos, et faisaient tous leurs efforts pour ne pas éclater de rire; mais la figure la plus curieuse à voir était celle d'un M. Donald M'Phearson, né dans le nord de l'Ecosse; il ne savait pas un mot de grec, mais il voyait bien que le grec n'était pas du gallice; il changea plusieurs fois de contenance; d'abord il parut profondément mystifié, en entendant les sons qui s'exhalèrent de la poitrine du capitaine, puis il sembla indigné de l'insulte qu'on faisait à sa langue maternelle; mais avec la prudence remarquable qui caractérise ses compatriotes, il contint l'explosion de sa patriotique colère, et il sourit en signe d'apaisement à ce singulier stratagème.

Une salve de bravos accompagna la fin de la chanson grecque-gallice; personne ne fut plus chaud dans son approbation que Marini qui, buvant un grand verre de champagne à la santé du capitaine, lui déclara que l'écossois était une langue aussi douce et aussi musicale que l'italien, et le pria instamment de lui traduire sa chanson.

On se sépara. Comme pour rentrer chez moi j'avais à me diriger vers le rivage, j'accompagnai le capitaine Stewart jusqu'à sa chaloupe, qui l'attendait pour le ramener à bord du *Planteur*, beau bâtiment de commerce à la voile de mettre à la voile pour l'Europe.

Après avoir été capitaine dans la marine royale, il commandait actuellement ce navire de commerce, avec l'autorisation de l'Amiral. Pendant la route, nous fîmes, la conversation; je le félicitai de l'ingénieux stratagème dont il s'était servi pour se débarrasser de l'impertinente exigence de l'Italien.

Est-il duelliste? A cette question que je lui adressai, le capitaine suspendit la conversation et s'arrêta; puis, après un moment de silence, il me dit avec agitation :

« Oui, Monsieur; oui, les hommes les plus honorables doivent fuir un duelliste; et ce misérable Marini est pire qu'un duelliste, c'est un assassin. L'homme qui, par l'exercice continu du pistolet, et sûr d'atteindre l'as de cœur à quinze pas, qui est tellement accoutumé à

tuer son homme, qu'en lâchant la détente de son arme il peut dire des capions-mots et prendre du tabac, c'est un assassin vous dis-je. Le capitaine s'arrêta, puis ajouta d'une voix émue: Moi qui vous parle, dans ma jeunesse, j'ai tué un homme, et je n'ai pu encore effacer de ma mémoire ce malheureux souvenir... Et cependant, d'après ce qu'on appelle les lois de l'honneur, je me suis bien conduit. Oui, le souvenir de cet événement empoisonne ma vie; dans mes songes je le vois se débattant contre l'agonie, et j'entends le râlement de la mort sortir de sa poitrine! Suis-je malade, abattu ou solitaire, je le vois tombant à la renverse, le pistolet encore fumant s'échappant de sa main. Souvent, au milieu du calme de la nuit, quand les rayons de la lune répandent leur pâle reflet sur la surface de l'Océan, je crois voir son cadavre enveloppé du linceul sorti du sein des lots et glisser dans l'espace; souvent, au milieu des sifflemens de la tempête, j'entends les gémissemens qu'il exhala quand il se sentit frappé du plomb mortel.

Nous continuâmes notre route en silence, tous les deux plongés dans nos réflexions, jusqu'au moment où je me préparai à prendre congé du capitaine, mais il m'invita à coucher à bord, pour éviter les moustiques, hôtes fort incommodes à terre. Mon nouvel ami avait su gagner mon affection, et j'acceptai sans cérémonie son offre. Un bateau l'attendait, nous nous embarquâmes, et en quelques minutes, nous fûmes à bord. Il était tard, ou plutôt de très bonne heure, environ deux heures. Nous nous retirâmes, le capitaine dans sa chambre et moi dans le cabinet.

Le lendemain matin : Qui vient à bord dans ce bateau? demanda le capitaine en regardant à travers son télescope. Si je me trompe, c'est ce misérable Willthorpe, le digne camarade du duelliste.

En effet, un bateau s'approcha; l'individu qui le montait demanda si le capitaine était abord, et sur une réponse affirmative il s'élança dans le bâtiment; puis, prenant son portefeuille, il en tira un billet qu'il remit au capitaine avec un air de dignité; celui-ci prit le billet et lut ces mots, évidemment écrit par une main peu sûre d'elle-même :

publics. Si nous avions une organisation financière semblable, nous économiserions probablement la moitié des sommes portées au budget comme frais de trésorerie et comme traitements et remises aux receveurs des finances, ce qui s'élève ensemble à 7 millions 900,000 fr., et nous serions à l'abri de ces soustractions scandaleuses dont nous comptons en France deux exemples récents (affaires Matéo et Kessner).

« Investie du dépôt des fonds de l'Etat, la Société Générale est aussi dépositaire des réserves des particuliers de toutes les classes. Elle a établi partout des Caisses d'épargne qui fonctionnent très-bien.

« Une institution ainsi posée domine tous les intérêts du pays. C'est un colosse qui, s'il s'attaquait aux libertés du pays, leur serait formidable. La Société Générale ne s'est point mêlée de politique; malgré les liens de reconnaissance et d'intérêt qui la rattachaient au roi Guillaume depuis 1830, elle a constamment fait des efforts pour rétablir la confiance publique et pour activer l'industrie; c'est depuis lors qu'elle a fondé la Société de Commerce et la Banque Foncière. On conçoit cependant qu'elle excite les appréhensions des amis de la liberté et la jalousie des pouvoirs publics. Il était naturel que l'on vit se reproduire ici la lutte qui depuis trois ans tient les Etats-Unis en suspens entre la Banque et la démocratie personnifiée dans le général Jackson; c'est en effet ce qui a eu lieu. L'élément, du temps qu'elle régnait à Paris et à Bruxelles, a, sous prétexte de menées orangistes, saccagé les maisons de quelques-uns des administrateurs de la Société Générale. La démocratie belge a donc fait pis que la démocratie américaine; celle-ci s'est contentée de menacer d'aller semer du sel à la place où le palais de la Banque s'élevait. Il est vrai qu'elle avait obtenu une éclatante satisfaction par le non-renouvellement de la Charte de la Banque. Mais le gouvernement belge, plus sage que le président Jackson, n'a pas eu un seul instant la pensée de renverser une association essentielle à la prospérité du pays; il ne s'est point mis en guerre avec la Société Générale.

« Le sénat belge s'est refusé indirectement à lui concéder une entreprise importante qu'elle sollicitait et qui se rattachait au chemin de fer de Paris à Bruxelles, et je ne l'en blâme pas, à condition, je le répète, qu'il vote les fonds nécessaires pour que l'état exécute cette grande communication en ce qui concerne la Belgique; mais le gouvernement proprement dit se fut montré plus facile. Les hommes les plus éclairés de la Belgique, en même temps qu'ils rendent hommage au bon esprit qui anime aujourd'hui la Société Générale, craignent qu'il n'en soit pas toujours ainsi pour l'avenir. Ils regrettent qu'elle soit presque absolument indépendante du gouvernement. La saine politique ordonne en effet que toutes les puissances qui surgissent soient incorporées parmi les pouvoirs publics; à cette condition elles coopèrent au maintien de l'ordre; sinon, elles peuvent, dans certains cas, lui devenir hostiles et le mettre en danger. Pour qu'une banque parvint à troubler un état, il faudrait sans doute qu'elle consentit à des sacrifices, ce qui n'est nullement du goût des compagnies financières, mais ce à quoi elles peuvent, dans des circonstances données, se décider dans l'espérance d'avantages ultérieurs. Les pouvoirs de la Société Générale expirent dans treize ans, ce qui la rend en réalité fort peu dangereuse dans toute hypothèse.

« La seule mesure de précaution que le gouvernement belge ait prise à l'égard de la Société Générale, a consisté à lui susciter une concurrence. Il a donc provoqué la création de la banque de Belgique, qui a un capital de 20 millions de francs, et dont les attributions sont, pour ainsi dire, illimitées. Elle est banque de dépôt, d'escompte et de circulation; elle agit aussi comme Caisse d'épargne; ses billets sont de 40, 100, 500 et 1,000 fr. D'après ses statuts, elle reçoit comme simple dépôt ou avec intérêt, les capitaux des particuliers et des associations, elle prête sur dépôt de titres de rente, obligations, fonds publics et marchandises; elle officie comme caissier et fait toutes les opérations qui peuvent garantir et faciliter les transactions; elle achète les lettres de change, les créances exigibles, toutes les autres valeurs de portefeuille et les matières d'or et d'argent.... Elle convertit les capitaux en rentes viagères et extinguisibles.... Elle pourra étendre, par la suite le cercle de ses opérations à d'autres branches de commerce, sauf la sanction du roi.

« Elle intervient aussi, à l'instar de la Société Générale, dans la formation des associations spéciales. Elle est en activité depuis le 1^{er} mai 1835. Jusqu'à présent le cercle

de ses affaires financières, proprement dites, ne s'élève pas au delà de Bruxelles.

« Le secret des succès de l'industrie belge réside dans la bonne organisation des institutions de crédit, non moins que dans la multiplicité et l'excellent entretien des communications et dans l'aptitude de la population au travail. Les banques, les voies de transports et l'éducation industrielle, voilà les trois points d'appui de la prospérité matérielle des peuples, voilà ce dont on devra doter la France quand on voudra l'enrichir.

BELGIQUE.

Bruxelles, 3 août. (Trois heures). — Les spéculateurs attirés par les baisses incessantes du dehors, ont perdu toute énergie. La cote de Paris a fait tomber le prix de l'acier espagnol à 32 7/8, on est revenu de ce saut qui peut! Le cours est remonté à 33 1/8 1/4 3/8 1/2 7/8. On ne parle pas des autres valeurs.

Anvers, (2 heures). — Ardois 33 3/4. Dette active 2 1/2 p. c. 55 1/16 13/16 3/4, 5 p. c. 102 1/16 103, billets de chance 21 1/16 1/8, société de commerce 480 1/4 1/2; Ardois pièces de 85 liv. 35 7/8 36 3/16 35 15/16, grosses pièces 35 3/16 3/8, différée 12 7/8 13 1/8 13 1/4, brésiliens 88.

Londres, 4^{re} août, (4 heures). — L'état critique de notre bourse s'aggrave, les valeurs espagnoles et portugaises subissent une dépréciation progressive qui donne lieu à de grandes inquiétudes. Consolidés 90 7/8 à 91; belges 103 1/2; hollandais 2 1/2 p. c. 55 3/4 3/8 5/8 à 1/2, 5 p. c. 103 7/8 à 1/2; papagolles active au comptant 36 3/4 35 3/8 35 1/2 à 36, au 16 courant 36 1/2 35 1/4 36 3/8 1/2 7/8 3/4 36 1/4 à 36, passive 44 10 7/8 à 11, différée 15 1/4 1/2 7/8 5/8 à 7/8; portugais 5 p. c. 76 3/4 77 à 76 3/4, 3 p. c. 47 1/4 47 à 1/2 à 47, brésiliens 88 à 87 3/4.

MARCHE DES HUILES ET GRAINES.

Il y a peu de graine colza au marché de ce jour; les prix s'y tiennent fermes. Peu de transactions en huile tant au comptant qu'à terme. Tourteaux sans variation.

Ce matin, à 9 heures 1/2, le 1^{er} régiment de chasseurs à pied, le 5^{me} de ligne, le 2^{me} de chasseurs à cheval, se sont rendus hors la porte de Louvain, à l'ancien bois de Linthout.

A 11 heures, S. M. est arrivée en voiture découverte sur le champ des manœuvres et est montée aussitôt à cheval; le roi, qui avait à ses côtés les deux princes de Saxe-Cobourg, était suivi d'un nombreux état-major, dans lequel on distinguait M. le ministre de la guerre, MM. les généraux d'Hane-de-Steenhuyzen, Hurel, Goblet, M. le major de la Gotellerie, et un grand nombre d'officiers supérieurs de toutes armes. S. M. a d'abord passé devant la ligne des troupes rangées en bataille; arrivée devant le 2^{me} de chasseurs à cheval, la musique de ce régiment a exécuté la Brabançonne, et le roi a témoigné à diverses reprises sa satisfaction.

Immédiatement après ont commencé les manœuvres qui ont été exécutées avec une grande précision, et la revue s'est ensuite terminée par le défilé; lorsque S. M. s'est retirée, les troupes ont fait entendre des cris répétés de vive le roi, et un grand nombre de soldats ont agité en l'air leurs schakos placés sur leurs baïonnettes. S. M. en passant devant les nombreux équipages qui bordaient la plaine a quitté son état-major et est venue s'entretenir pendant un moment avec MM. les chargés d'affaires du Brésil et du Portugal. Arrivé à la porte de Louvain, le roi s'est arrêté sur le boulevard de l'Observatoire et a vu de nouveau défilé les trois régiments qu'il venait de passer en revue. S. M. est ensuite rentrée au palais à deux heures moins un quart et est repartie pour Laeken à cinq heures.

On nous écrit de la frontière le 2 de ce mois, que le roi de Hollande accompagné des princes Guillaume et Frédéric, du prince et de la princesse Albert de Prusse, ainsi que de ses adjutants, a passé la revue des troupes campées à Ryeu, sous les ordres du lieutenant général duc de Saxe-Weimar, hier à onze heures du matin. Une brigade de cavalerie et de l'artillerie étaient à cet effet arrivées au camp pour les évolutions qui devaient être faites à cette occasion.

LIÈGE, LE 3 AOÛT.

Nous apprenons que M. Meyer-Beer sera à Spa, d'ici à quelques jours. Il est donc probable qu'il honorerà de sa présence le concert donné à l'occasion des courses et dont son dernier chef-d'œuvre doit faire une partie des frais. La présence de l'illustre compositeur donnerait un nouvel intérêt à la soirée du 14.

Nous avons annoncé l'ouverture de l'exposition de fleurs qui a lieu actuellement dans un des salons de l'Hôtel de-Ville.

Nous apprenons que M. Jacob-Makoy y enverra demain, dernier jour de l'exposition des plantes très-rarées qui seront en fleur aujourd'hui; ce sont trois belles orchidées qui n'ont jamais fleuri à Liège, et dont une seulement doit avoir déjà fleuri en Belgique. Nous devons féliciter M. Jacob-Makoy sur son empressement à contribuer par ses beaux produits au succès de nos expositions. Le même fleuriste a exposé une très-belle collection de dahlias et des œillets noirs. (Journal de Liège.)

— Vermylen-Neeffs, bourgmestre de Malines, est mort le 30 juillet, par suite d'une longue et douloureuse maladie.

Les deux premières assemblées du congrès scientifique ont offert peu d'intérêt, si nous en exceptons la lecture de l'excellent travail de M. de Brouckère, sur cette question:

« Comment pourrait-on étendre aux campagnes le bienfait des caisses d'épargne? » Les rédacteurs des procès-verbaux des sections sur diverses questions intéressantes, n'ont point su toujours éviter la sèche aridité, et il ne peut en être autrement, puisque les secrétaires doivent lire à 5 heures le résultat et le détail d'une discussion qui a eu lieu dans les dernières heures de la matinée; il faut remarquer aussi que ces procès-verbaux, lorsqu'ils sont lus à l'assemblée générale, n'ont pas encore été approuvés par les sections. Cette marche ne nous semble pas rationnelle.

C'est ainsi que le procès-verbal sur la question de savoir si le choléra-morbus est contagieux, ne nous a fourni aucun fait. On s'est borné à décider qu'on ne croyait pas à la contagion de cette maladie et que la peur était l'une des causes les plus influentes.

Deux mémoires ont été lus sur les chemins de fer considérés sous le point de vue moral, mais d'une voix tellement faible qu'il nous a été impossible de saisir les aperçus neufs qui s'y trouvaient contenus. Selon M. Julien, de Paris, l'une des conséquences des chemins de fer pouvait être l'adoption d'une langue universelle; plusieurs membres n'ont point admis que les langues de fer pussent avoir un semblable résultat; ils ont aussi combattu l'existence de plusieurs faits rapportés par M. Julien à l'appui de son opinion. Volney n'a point, comme le disait le fondateur de la Revue Encyclopédique, cherché à créer une langue universelle, mais il a seulement indiqué les rapports des diverses langues entr'elles pour rendre l'étude de chacune plus facile.

M. de Félix de la Motte a lu une pièce de vers intitulée: *Change-mens et Capricieux*, qui a vivement intéressé l'auditoire. De nombreux applaudissements ont éclaté dans la salle et parmi les membres du congrès.

Nous donnerons demain un extrait du rapport de M. de Brouckère sur les caisses d'épargne, rapport dans lequel ce membre distingué a jeté les bases organisatrices d'une banque qui fera valoir les capitaux du riche et se rapprochera, autant qu'il est possible, de l'ouvrier, de l'artisan, au moyen des bureaux de bienfaisance et des administrations communales.

INTERETS COMMUNAUX.

La presse s'est grandement attachée à considérer les élections communales sous le rapport politique, et ce n'est point certes sans raison, car la lutte, quoiqu'on en puisse dire, était entre deux opinions, le libéralisme et le catholicisme. Nous n'avons point à examiner ici cette lutte en elle-même, son bon et son mauvais côté; c'est sur une autre partie de la question que nous voulons appeler l'attention. Il est aujourd'hui hors de contestation que dans plusieurs de nos grandes villes, c'est à l'influence libérale qu'est resté l'avantage; ses candidats ont réuni une imposante majorité de suffrages. Pour obtenir un pareil résultat, la lutte a été vive entre les deux partis en présence; mais enfin la victoire une fois décidée par l'exclusion des hommes du parti contraire, et les administrations communales étant composées de citoyens investis de la confiance des électeurs libéraux, d'hommes qui présentent les garanties que ces électeurs désiraient trouver dans leurs magistrats municipaux, le but est atteint. Ce but on le dépasserait, pensons-nous, si l'on voulait entreprendre un nouveau combat, comme l'ont fait entendre quelques-uns. Expliquons-nous:

La loi a laissé aux administrations communales, le gouvernement de la commune; elle leur a accordé, dans ce but, toute la portion de pouvoir compatible avec l'existence du lien national. Les magistrats municipaux doivent donc demeurer dans le cercle de leurs attributions, sous peine de manquer au vœu de la loi. Ainsi s'efforcer de faire la guerre au pouvoir central, transformer les conseils de régence en chambre des représentants, y instituer une opposition au petit pied, ne serait certes ni légal, ni loyal. C'est à la chambre des représentants que doivent se vider les conflits politiques, c'est là seulement qu'on peut franchement et légalement attaquer l'administration générale, comme administration générale. — Nous ne voulons point, dire toutefois que les magistrats de la commune ne doivent pas veiller avec sévérité au maintien des droits que la loi leur confère, qu'ils ne doivent pas repousser avec

« Le porteur, M. le capitaine Willthorpe, mon ami, est chargé de l'affaire d'honneur entre le capitaine Stewart et moi. MARINI. »

« Vraiment, Monsieur, dit notre marin après avoir lu cette courte épître, que signifie ce bill et? »

« Il signifie, Monsieur, que mon ami m'envoie vers vous pour vous déclarer qu'il se trouve gravement insulté par la conduite que vous avez tenue envers lui à la table de M. Juvoice. Il s'agit, je crois, d'une chanson galloise. Comme il ne doute pas que vous ne soyez un homme d'honneur, il désire avoir une rencontre demain avec vous, au pistolet, sur le rivage, derrière le rocher Iquana: certainement, il aura ce plaisir.

« M. Marini ne jouira pas du plaisir d'une rencontre avec moi, comme vous dites, ni du plaisir d'ajouter mon nom à la nombreuse liste des hommes qu'il a déjà assassinés.

« Assurément, ce n'est pas là la réponse que vous adressez à un gentil homme... à un homme que vous avez insulté!

« Je parle, et vous entendez l'anglais. Faites-moi donc le plaisir de porter cette réponse en galloise ou en grec à M. Marini.

« Ne craignez-vous pas, monsieur, que mon ami ne regarde le refus de se rencontrer avec lui comme un acte de lâcheté?

« Peu m'importe, l'opinion que votre ami pourra concevoir à ce sujet, répondit le capitaine, avec cet admirable sang froid qu'il avait conservé jusque-là.

« Eh! monsieur, ne craignez-vous pas que mon ami ne pense qu'un homme, qui a été assez lâche pour l'insulter, sans avoir le courage de se mesurer avec lui, qu'un tel homme mérite d'être traité comme un misérable, et qu'on ne soit forcé d'en venir à le châtier publiquement.

« En entendant cette insultante menace, la rougeur sillonna le front du capitaine; mais un instant suffit pour lui rendre son sang-froid. Prenant alors l'attitude de Willthorpe, et contrefaisant plaisamment sa voix et son geste, il lui dit: Ne craignez-vous pas, monsieur, que votre honorable visite ne me mette dans la dure nécessité de vous épargner

la descente de l'échelle... de vous faire jeter à la mer... A cette réponse, faite d'une certaine manière, le contre maître et deux matelots, qui semblaient trop éloignés pour entendre l'entretien, laissèrent échapper de violents éclats de rire. Willthorpe changea de couleur, et essaya un sourire de mépris; mais son immobilité et sa pâleur attestaient sa frayeur.

Déjà les marins accourus en foule s'emparaient du digne ami du duelliste, et s'apprétaient à en faire l'objet d'une plaisanterie maritime... Arrière, dit le capitaine, d'un ton d'autorité. Comment osez-vous vous mêler de mes querelles? On obéit sans répliquer.

« J'espère que M. Willthorpe n'aura pas une seconde fois dans la nécessité de le protéger contre une insulte. Willthorpe trouva l'avis fort bon; aussi, descendant rapidement l'échelle, il s'élança dans son bateau, et, jettant un regard de vengeance sur le capitaine, il se dirigea à terre.

« Je ne sais, dit Stewart avec calme, si je me suis suffisamment inquiété de ce qu'on penserait de ma conduite; mais, après l'événement de ma jeunesse, ma conscience me défendait d'accepter un nouveau duel. La vie est un don trop précieux pour l'exposer afin de satisfaire la fantaisie du plus méprisable des adversaires. Les cicatrices des cinq blessures que j'ai sur le corps attestent que j'ai servi honorablement mon pays. Ces cicatrices, voyez-vous (il se découvrit la poitrine), sont trop profondes pour que la main d'un duelliste ivrogne puisse les effacer.

Ces résolutions étaient nobles; mais, pauvre nature humaine, on ne tarda pas à les oublier! Après une heure de conversation, le capitaine eut à faire à la ville pour se mettre en mesure de mettre à la voile dès le lendemain matin. Je l'accompagnai; nous primes terre; mais pendant qu'il donnait les ordres à un matelot, Marini, qui l'attendait, se précipita sur lui avec une agilité plus grande qu'on aurait pu le supposer de son état de corpulence, et le frappa à travers le visage d'un fouet, qu'il tenait à la main. Ceci se passait en présence de plusieurs personnes; jamais je n'oublierai l'expression terrible qui se peignit dans les

traits du marin. Contournaient l'indignation et la colère, ils étaient méconnaissables et témoignaient des émotions profondes et diverses qui la gitaient.

« Je n'en ai à son domicile; le jour de la conjuration de se modérer, il parut ne rien entendre; mais il laissa échapper un ricanement terrible. Il se tut, se leva, marcha d'un pas précipité à travers l'appartement. Puis s'arrêtant tout court, il m'appela par mon nom, et me demanda si j'étais près de lui. Après ma réponse, il recommença à marcher, s'arrêta de nouveau, et me dit d'un ton profondément ému: « Oui, c'en est fait, je délivrerai la terre d'un assassin en me sacrifiant moi-même. Où êtes-vous, monsieur? »

« Ici. » Il me serra la main avec force, et, me regardant en face: « Voulez-vous être mon ami dans cette circonstance? C'est été folie que de chercher, dans l'état actuel de son esprit, à lui prouver que sa conduite allait être en contradiction avec ses paroles. Je lui répondis donc assez affirmativement: « Ecoutez donc comment je prétends agir avec cet infâme. » Il me raconta brièvement le plan qu'il avait formé. Il était d'une nature tellement affreuse, qu'après un moment de réflexion je refusai d'être son témoin.

« Quoi! vous vous appelez mon ami, et vous voulez me laisser seul devant un assassin sûr de son fait? J'étais dans une horrible perplexité. J'avais à choisir entre l'alternative de lui servir de second dans cette cruelle affaire, ou bien de l'abandonner seul à ses derniers moments, exposé peut-être aux machinations de Willthorpe, dont les antécédents inspiraient une juste défiance. Je réfléchis un moment, j'en trevis que le capitaine pouvait échapper à la mort. Je serai votre ami dans cette terrible affaire, m'écriai-je. Il se jeta dans mes bras. « Allons, dit-il, je vais envoyer quatre de mes matelots creuser notre fosse, écrire mes dernières volontés, et donner un ordre au contre-maître. N'oubliez pas que c'est pour six heures; le lieu, sur le rivage derrière le rocher Iquana... »

« Je m'en souviendrai. — Au revoir donc! Je le quittai, et me rendis à la demeure de Marini: Je fus introduit en sa présence.

fermeté, toutes les tentatives d'empietement qui pourraient venir de la part de quelque autre pouvoir : il faut que chacun reste dans son droit, sans le respect des pouvoirs les uns envers les autres, le chaos succède bientôt à l'ordre, c'est incontesté ; mais aussi il faut toujours que la résistance soit bien réellement fondée sur un grief d'empietement ; car si cette résistance cachait au fond une attaque contre le pouvoir central, si elle n'était qu'un prétexte pour porter secours à l'opposition qui siège sur les bancs de la représentation nationale, évidemment alors des magistrats municipaux qui agiraient ainsi, blesseraient gravement l'intention du législateur. Car la loi leur accorde bien l'administration des intérêts de la commune, mais non pas certes le gouvernement des intérêts généraux. C'est par la représentation nationale seulement que ceux-ci doivent se décider. — Des magistrats qui feraient de l'opposition dans le sens de la minorité des chambres, trahiraient aussi les devoirs de leur mandat. En effet, l'intention des électeurs qui les ont portés à l'administration de la commune, n'a pu être de renforcer la minorité de la représentation nationale ; ils pourront le faire quand viendront les élections pour la législature ; alors ils seront dans leur droit. Mais aujourd'hui quelle a été l'intention des électeurs ? Evidemment ils ont voulu appeler dans les conseils de la commune des hommes qui la gouverneront dans un sens libéral, qui s'occuperont avec zèle et exclusivement des intérêts locaux, c'est-à-dire, qui administreront avec sagesse et économie les finances de la commune, qui établiront les taxes de façon à ne point nuire au commerce et à l'industrie ; qui créeront des institutions utiles ; qui s'occuperont des embellissements de la ville et de son assainissement, des moyens de propager l'instruction, de développer le goût des arts, qui amélioreront les voies de communications, objet d'une si haute importance dans une cité industrielle. On conçoit que plus la politique dominerait dans une assemblée chargée de tous ces intérêts, de tous ces moyens de prospérité, moins il serait possible de les administrer dans le sens d'un prompt et complet développement. Ainsi donc, en faisant ce que nous appelons de la politique, on agirait, sans aucun doute, comme nous venons de le dire, d'une façon contraire au vœu des électeurs. Certes ce sont là des vérités dont les bons citoyens appelés à faire partie de nos conseils communaux sont pénétrés aujourd'hui plus peut-être que nous ne le sommes nous-mêmes. Ainsi, par exemple, le journal qui a été le principal organe de l'opinion triomphante dans les élections communales, s'exprimait de la manière suivante après la victoire :

Les industriels, les travailleurs ont besoin de bonne loi, d'ordre, de paix. Des chicanes, des discussions oiseuses sans rapport direct avec leur bien-être, leur sont tout-à-fait indifférentes. Nous réclamons donc le respect pour les lois, l'exécution de la première de toutes, la constitution ; et nous laissons à l'écart ces interminables polémiques, qui fatiguent et ennuient le lecteur, quand les personnalités ne viennent pas tout d'abord le préoccuper contre l'ennui par le dégoût. Nous dirons en terminant que pour notre compte il nous est impossible de partager l'opinion de ceux qui voient une source d'embarras sérieux pour l'administration générale, dans les résultats des opérations électorales de plusieurs de nos grandes villes. Selon nous, les administrations nouvelles se renfermeront, comme le veut la constitution et les intérêts communaux bien entendus, dans le cercle des affaires locales.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Dernièrement, au bureau de police de Mary-le-Bone, après que le juge, M. Hoskins, eut décidé sommairement du sort des personnes arrêtées dans la nuit, une dame de vingt-cinq ans, élégamment vêtue d'une robe de soie noire, prend la parole : Puis-je avoir l'honneur de parler à votre seigneurie ? — Certainement, madame ; seulement je vous serai obligé d'élever un peu plus la voix. En quel puis-je vous être utile. (La dame rougit et regarde tout autour d'elle.) — Oh ! mon Dieu, mon cher monsieur, c'est un sujet bien délicat, horriblement délicat, je vous assure. — Je ne dis pas non, madame ; mais si vous n'avez pas la bonté de me dire ce que c'est, il est impossible que je vous sois de la moindre utilité. (L'agitation de la dame redouble sensiblement. Mon Dieu ! mon Dieu ! est-ce que je ne pourrais pas vous parler en particulier ? — Comme magistrat, non, madame...

A ma vue, il se leva et s'inclina. Je l'informai que j'étais porteur d'un message du capitaine Stewart. En l'écoutant ses yeux étincelaient, et une expression infernale se peignit dans ses traits. — Enfin, dit-il, il consent à une rencontre avec moi. Je m'étonne qu'un homme de sa profession m'ait donné tant de peine pour le forcer à une action d'homme d'honneur. — Tel est précisément le but de ma visite. Avez-vous quelque objection à faire à une rencontre avec mon ami, au rendez-vous que le capitaine Willthorpe a désigné lui-même ? — Aucune. — Il me restait donc à vous faire connaître les conditions du combat. — Ah ! ah ! quant aux conditions, Willthorpe et vous même les réglerez sur le terrain. — Pardon, monsieur, je dois donc vous dire quelles sont les conditions du capitaine Stewart. — Je lui fis connaître alors le plan du capitaine. Il pâlit : je me bats comme un gentilhomme et non comme un boucher... Je refuse ces conditions. — Mon ami n'aura de rencontre avec vous que sur ce pied. En rendant les chances égales, ou plutôt en lavant votre insulte et son déshonneur dans le sang de tous les deux, il vous propose une extrémité terrible, mais juste. Si vous refusez mes conditions, le capitaine à son tour vous accablera d'outrages. Répondez, tel est son dernier mot... Refusez-vous un cartel ? — Je refuse un cartel ! moi... Marini... refuser un cartel ! J'accepte ces conditions. — A six heures précises donc, derrière le rocher Iguaçu. — J'y serai. — A six heures, les parties étaient sur le terrain. Derrière un immense et noir rocher, sur le bord de la mer, une fosse pouvant contenir deux corps, avait été creusée par les gens du capitaine. Le sable qui en provenait avait été transporté à quelque distance. C'était en travers de cette fosse que les combattants devaient tenir un mouchoir et faire feu au signal donné. Pour tous les deux la mort était certaine.

Voyons, décidez-vous ; vous ferez mieux de me dire une bonne fois votre affaire... Qu'est-ce que c'est que ce papier que vous tenez à la main ? Est-ce que vous désirez me faire une déposition par écrit ? — Non, monsieur ; je veux seulement jurer... Oui, je veux jurer de la manière la plus solennelle... — Mais que voulez-vous jurer, et à propos de quoi ? (La dame lève en l'air ses deux mains convulsivement jointes.) — Constance, votre seigneurie, Constance éternelle. — Pourquoi ne pas venir tout de suite au but, madame, et me dire ce que vous voulez ? Et d'abord qui êtes-vous, où demeurez-vous ? — Excusez-moi, monsieur, si je ne vous dis pas mon nom ; j'ai des raisons particulières de ne point vous le dire en public. Quant à mon domicile, qu'il vous suffise pour le moment de savoir que je demeure dans le voisinage de Regent's park. Maintenant, monsieur, je vais vous dire ce qui m'amène ici. Mon mari est sur le point de partir pour le continent, où il doit demeurer quelque temps, et je désire singulièrement faire devant vous le serment solennel... (Demi évanouissement.) — Le serment solennel, de quoi ? — D'être fidèle à mon mari et de l'aimer toujours pendant son absence. — Je regrette, madame, qu'il ne soit pas en mon pouvoir de recevoir un serment aussi moral ; cela sort de mes attributions. — Fort bien, monsieur ; mais puisqu'il en est ainsi, seriez-vous assez bon pour me donner un mot de votre main attestant à mon mari, cela lui fera du bien, que je me suis présentée pour lui prêter serment de fidélité. — J'en suis désespéré, madame ; mais je ne puis vous obliger, même en cela. Mon temps est dû à des choses plus sérieuses ; faites-moi le plaisir de vous retirer. — Et la jeune dame quitta le bureau de police, évidemment vexée du résultat de sa démarche.

Séance publique du conseil de Régence de Liège vendredi 5 du courant à 5 heures du soir.

POST-SCRIPTUM.

Nous apprenons qu'un double assassinat a été commis dans la nuit du 2 au 3 de ce mois, à Bolland, canton de Dalhem, sur les personnes de deux femmes, la tante et nièce, qui habitaient la même maison. M. le juge d'instruction Cartuyvels, accompagné, de M. le juge suppléant Vischers, et du greffier du tribunal, sont partis ce matin pour faire sur les lieux, une investigation judiciaire.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 2 AOUT.

Naissances : 2 garçons, 4 filles. Décès : 1 garçon, 1 homme, 2 femmes, savoir : Guillaume Delsa, âgé de 44 ans, tailleur de limes, rue derrière St. Georges, époux d'Anne Marie Godeau. — Catherine Boulanger, âgée de 80 ans, sans profession, rue St. Nicolas en Glain, veuve de Paschal Paquet. — Marie Thérèse Lamberty, âgée de 69 ans, journalière, rue Pierreuse, épouse de Servais Delit. — Du 3. — Naissances : 3 garçons, 3 filles. Décès : 1 garçon, 3 filles, 1 homme, 1 femme, savoir : Lambert Joseph Lohay, âgé de 64 ans, sans profession, rue Ste. Claire, époux de Marie Ida Orban. — Marie Gertrude Thonon, âgée de 66 ans, sans profession, rue au Calvaire, épouse de Joseph Closset.

CONCERT DU 14 AOUT.

M. ET MME. DE BÉRIOT-MALIBRAN.

- PREMIÈRE PARTIE. 1. Ouverture de Freyschutz, par Weber. 2. Duo des Huguenots (3me. acte), entre Marcel et Valentine, chanté par M. B... et Mlle L. Drouart. 3. Fantaisie pour le piano, exécutée par Mlle. Pauline Garcia. 4. Chœur d'orgie, 1er. acte des Huguenots ; chanté par MM. les amateurs et élèves du Conservatoire Royal de Liège. 5. Gavatine du Barbier de Séville « UNA VOCE », chantée par Mme. de Bériot. DEUXIÈME PARTIE. 6. Grande marche triomphale de Ries. 7. Grand trio final du 5me. acte des Huguenots, avec la scène qui précède, chœur et choral de Luther, chanté par MM. H..., F... et Mlle. L. Drouart. 8. Adagio et rondo russes, composés et exécutés par M. de Bériot. 9. Rataplan (chœur huguenot), sans accompagnement. 10. Air final de la Sonnambula, de Bellini, chanté par Mme. Drouart.

Le soleil couchant épanchait ses derniers rayons. Stevart jeta un regard mélancolique vers l'astre du jour, ses lèvres remuèrent comme s'il adressait au créateur une dernière prière ; mais sa contenance resta calme. Celle de Marini était sombre et immobile. Willthorpe et moi nous chargeâmes les pistolets. Le premier proposa de lancer en l'air un dollar pour que le sort déterminât celui qui donnerait le signal du feu. J'y consentis, et il me remit en mains une pièce destinée à cette épreuve. Cet homme m'était suspect à plusieurs titres. J'examinai donc la pièce. Je fis bien de prendre cette précaution car c'était un dollar à deux faces, deux moitiés de dollar avaient été si bien unies l'une à l'autre qu'il était difficile d'apercevoir la fraude. Sans paraître avoir rien vu, je tournai la ruse contre mon adversaire, en lui remettant avec une indifférence affectée son propre dollar et en le priant de le lancer. Il se mordit les lèvres et parut agité, mais ne put reculer. J'appelai face, et comme de raison, l'épreuve me fut favorable. Un gémissement sourd de Marini confirma mes soupçons et me convainquit que j'avais déjoué la trame odieuse conçue par nos adversaires. Les parties prirent le mouchoir en travers de la fosse et les pistolets dans leur main. — Messieurs, êtes-vous prêts ? — Oui, fut leur réponse. J'examinai les deux adversaires. La contenance du capitaine, indiquait le calme et la fermeté ; Marini avait l'air effaré ; on apercevait sur ses lèvres un tremblement qui s'augmentait d'instants en instants. Je suspendis le signal, et son agitation devint plus grande... Je résolus de différer encore ce fatal signal, j'attendis... Il était dans l'état où je n'attendais à le voir ; tous ses traits étaient bouleversés, ses dents craquaient ; bientôt le mouchoir et le pistolet s'échappèrent de sa main paralysée ; ses genoux plèrent ; ses jambes refusèrent de le soutenir ; il chancela et tomba dans la fosse. — Il était renversé comme un homme atteint tout à la fois de la fièvre et de paralysie. Le capitaine sauta par-dessus la fosse ; puis, voyant l'humiliante position de son ennemi, il jeta à terre son pistolet, en disant avec dignité : « Malheureux ! vous me faites trop pitié pour exciter ma colère »

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HARENGS NOUVEAUX chez PERET, rue Ste-Ursule. ESTURGEON très-frais, à 28 c. la l., chez PERET rue St. Ursule

A VENDRE AU PRIX DE FACTURE, PIANOS NEUFS, A 3 ET DEUX CORDES DE HOEBBRECHTS, PIED DU PONT D'ILE, n. 763. 849

LES FRÈRES BACHA, RUE SUR MEUSE, N° 923, Ayant fait confectionner un moulin à moudre le Plâtre Mont-Martre et Luxembourg, par ce nouveau procédé, les prix sont très-modiques. Les mêmes tiennent Plâtre de citerne, Sapias, Ardoises françaises, Tuiles bleues d'Hollande et d'Utrecht, ainsi que tout ce qui concerne la bâtisse, etc. Au même n°, ELEXIR D'HOLLANDE en gros et en détail.

J.-G. LARDINOIS, LIBRAIRE, RUE DEVANT LES CARMES, N° 382, A LIEGE, A reçu une partie de PAPIERS DE POSTE rétrillés, blancs, et en couleurs, bonnes qualités, qu'il vend à 5 fr. 50, 5 fr. 75, 6 fr., 6 fr. 25 et 6 fr. 50, la rame in-4°. 861

CHOCOLAT FABRIQUÉ À LA MÉCANIQUE. Au n° 32, rue du Pont-d'Ile, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités : Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Salep, etc. depuis 50 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi-kilo.

VENTE D'UNE MAISON. MARDI, 16 août 1836, à 11 heures du matin, par-devant M. Ophoven, juge de paix des cantons du Nord et de l'Est, en son bureau rue neuve derrière le Palais, n. 443, à Liège, il sera procédé par le ministère du notaire BIAK, à la vente aux enchères d'UNE BONNE MAISON, avec cour derrière, dans laquelle se trouve une pompe et un quartier avec cuisine, située rue des CARMES, n. 383, en la même ville. S'adresser sur les lieux pour voir la maison et en l'étude dudit notaire pour prendre inspection du cahier des charges. 854

PASTILLES DE VICHY. 2 fr. la boîte, 1 fr. la demi-boîte. Ces pastilles, timbrées du mot Vichy, ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers, et le cachet de l'établissement thermal de VICHY. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte.) Chez MM. les pharmaciens suivants : VANHINSBERG, à Bruxelles, VANCANPEN, à Anvers (rue Kependorp) ; LEBOUTTE, rue du Pont d'Avroy, à Liège ; DESCAMP, à Bruges ; DOCKMIN, à Gaud. 749

On DEMANDE des TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau de cette feuille. Marini restait à terre, abattu, et tremblant comme un faucon qui à l'approche du serpent, ne peut ni fuir ni se défendre, par l'effet de la terreur dont il est frappé. Willthorpe nous déclara que ce paroxysme de frayeur était occasionné par de longues débauches et une mauvaise santé. Sans lui répondre, j'entraînai le capitaine vers la chaloupe, qui était à 300 pas de là, et nous nous dirigeâmes vers le Planteur, laissant l'Italien abattu aux soins de son digne ami. A notre insu, deux hommes de l'équipage, avaient été témoins de ce qui s'était passé, de sorte qu'en arrivant à bord, on nous raconta le fait de point en point. La nouvelle de ce bizarre événement se répandit dans tout les batimens du port, qui nous saluèrent chacun de trois salves d'artillerie, auxquelles l'équipage du Planteur ne manqua pas de répondre selon l'usage. (Précurseur.)

ENIGME. Après une lecture ou deux, OEdipe, nomme-moi de grâce ; Mon corps est haut et tortueux ; Souvent on en parcourt l'espace ; Mon propre est d'élever quiconque est abaissé ; Comme aussi d'abaisser quiconque est exhaussé ; Afin que point tu ne me rates, J'habite où sont tes dieux Pénates. Caché, je masque les plaisirs ; Visible, à tes moindres desirs ; Je donne un secours favorable. Si le mot ne s'offre à ton gré De ce qui t'est si serviable, Cherche à le savoir par degré.

Le mot de l'Épigramme de notre n° 179, est mort.

MAGASIN DE TOILES,

PLACE ST-DENIS, N° 743.

La veuve CHARLES néé DENEUMOULIN, a reçu un grand assortiment de TOILES SUPERFINES de 4/3, de Courtrai et d'Hollande; idem de Brabant en toutes largeurs; toutes espèces de linge de table, services damassés; nappes à thé, blanches et écruës, coutil damassé et autres, batiste de France et d'Ecosse, mouchoirs idem, lin de Flandre de toutes qualités, etc., etc. 844

CESSATION DE COMMERCE.

A VENDRE OU A RENDRE UNE BONNE MAISON DE COMMERCE, susceptible d'être divisée en deux habitations, située à Liège rue Féronstrée, N° 745. S'y adresser. 826

A VENDRE

UNE TRES-BELLE MAISON,

Récemment construite, avec remise, écurie, jardin emmurillé et dépendances, située entre la route de Liège à Terwagne et la Meuse, à proximité des établissements de Seraing; elle est propre sous le rapport de sa position avantageuse à un commerce quelconque ou à une fabrique, et convient pour une maison de campagne. 823

LUNDI, 8 août 1836, à 2 heures, on VENDRA, au numéro 294, rue devant les Carmes,

LES MEUBLES EN CHÈNE, LITERIES ETC.

Provenant de la succession de feu Monsieur le chanoine Laine. 850

VENTE DE FRUITS CROISSANT.

LE MERCREDI 10 août 1836, à 2 heures de relevée, le Notaire FRANCKEN vendra au plus offrant, en son étude à Villers Evêque, les fruits croissant, consistant en 4 bonniers avoine et un en Fève et Vesces, en plusieurs pièces, situées à Villers-Evêque, Awans et Fozz; à CRÉDIT. 858

A VENDRE

UNE

PORTE COCHÈRE,

Avec son encadrement en pierre de taille, et une grille en fer, d'environ 2 mètres et demi de longueur, qui de la Sauvenière, n° 9.

A VENDRE A L'AMIABLE

LA TERRE DE LA MOINERIE,

D'un revenu net de 12,187 francs.

Elle se compose de DEUX BELLES FERMES couvertes en ardoises, attenant l'une à l'autre, avec 161 bonniers 14 v. g. de JARDINS, PRAIRIES et TERRES LABOURABLES ne formant qu'un ensemble, situées à Warsage, canton de Dalhem, arrondissement de Liège, à 1/4 de lieue de la chaussée qui conduit de Verviers à Maestricht, 4 lieues de Liège, 4 de Verviers et 5 d'Aix-la-Chapelle. Sa situation, sur la rive droite de la Meuse, est fort agréable, l'abondance en est facile et le sol très-productif.

S'adresser à M^r BERTRAND, Notaire à Liège, pour connaître le prix et les conditions de vente.

VENTE D'IMMEUBLES

SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

JEUDI 18 AOUT 1836, à dix heures du matin, pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, sis rue Mont-St-Martin, audit Liège, M^r DELBOUILLE, notaire à ce commis, procédera, à la requête des héritiers de M. Stephany, en son vivant ancien directeur de police à Liège, à la VENTE aux enchères, en trois lots, DES IMMEUBLES ci-après:

1^{er} lot. — Une GRANDE MAISON, propre à tout commerce, cotée 51, sise rue derrière le Palais, à Liège, avec cour, bâtiments par derrière, grandes caves et dépendances, occupée à titre de bail par M. Termonia.

L'adjudicataire pourra entrer en jouissance le 24 juin 1837. 2^{me} lot. — Un CORPS DE FERME, avec un très-joli quartier de maître, bâtiments d'exploitation et 40 bonniers 6 verges grandes 11 petites de jardin, terres, prairies, prés et bois: le tout formant à-peu-près un ensemble, situé à Eken, commune de Fouron-Saint-Martin.

3^{me} lot. — Un autre CORPS DE FERME avec grange, écuries, étables et dépendances, prairie et jardin contigus, situés en lieu dit Straat, assez près de l'église, commune susdite de Fouron-Saint-Martin, et 12 pièces de terre, bois et prairies en dépendant, mesurant ensemble environ neuf bonniers ancienne mesure et situés audit Fouron-Saint-Martin. Ces deux fermes sont tenues en location par les sieurs ENGLEBERT et WITGENS, chez lesquels on peut s'adresser pour les voir.

Lesdites fermes, après avoir été exposées en vente séparément, seront remises en un seul lot.

Les acquéreurs auront de grandes facilités pour le paiement du prix et toute sécurité pour acquérir.

On peut prendre communication du cahier des charges, chez M. le juge de paix susdit, et en l'étude de Maître DELBOUILLE, notaire, rue Ste. Croix, n° 864, dépositaire des titres de propriété. 856

VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES.

Le JEUDI 18 AOUT 1836, à une heure de relevée, en la demeure de M. Lambert Delvoye, négociant et homme de loi, rue de la Monnoie, à Tongres, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de l'arrondissement de Maestricht, séant à Tongres, en date du 20 juillet 1836, y enregistré le lendemain, M^r LISMONT, notaire audit Tongres, vendra à la chaleur des enchères et à l'extinction des feux, pardevant monsieur le juge de paix du canton du même Tongres, les IMMEUBLES dont le détail suit, savoir:

Premier lot.

Une pièce de terre de la contenance de 42 perches 24 aunes (dix verges grandes), sise à Loiwaige, en lieu dit Campagne des Bois, tenant du devant au chemin de Liège à Loiwaige, du midi au bureau de bienfaisance de Loiwaige et à Louis Houbrechts, du couchant à Jean Claiken et à Libert Jorissen, et du nord à Arnold Danen.

Deuxième lot.

Une pièce de terre de 111 perches 22 aunes (26 verges grandes 9 petites), située en partie au territoire de Russon, et en partie à celui de Loiwaige, en lieu dit Fond de Russon, tenant du levant à Lambert Voufflette, du midi à la chaussée de Huy, du couchant à la veuve Jacques Delvaux, et du nord à Guillaume Toppet.

Troisième lot.

37 perches 94 aunes (9 verges grandes), formant le tiers d'une pièce de terre de 113 perches 83 aunes (vingt sept verges grandes), sise au chemin de Loiwaige, commune du même nom, tenant du nord audit chemin, du levant à M. Robert, du midi au 4^{me} lot, et du couchant au chemin de Liège à Loiwaige.

Quatrième lot.

37 perches 94 aunes (9 verges grandes), formant aussi le tiers de ladite pièce de terre désignée au lot qui précède, tenant du levant à M. Robert, du midi au 5^{me} lot, du couchant audit chemin de Liège à Loiwaige, et du nord au 3^{me} lot.

Cinquième lot.

37 perches 94 aunes (9 verges grandes), formant également le tiers de la pièce de terre désignée au 3^o lot, tenant du levant à M. Robert, du midi à M. le médecin Loyens, de Liège, du couchant au chemin de Liège à Loiwaige, et du nord au 4^{me} lot.

Ces pièces de terre sont tenues à bail par les enfans Louis Coheur, de Crisnée.

Cette vente présente toute sécurité.

S'adresser audit notaire LISMONT, à M. le juge de paix à Tongres, et au notaire FRANCKEN, à Villers l'Evêque, pour en connaître les conditions. 859

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE EN CONCESSION

DE

MINES DE GALAMINE.

ET DE PLOMB.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 19 juillet 1836, sous le n° 1446 du répertoire particulier, le sieur Simon Joseph Pirard, domicilié à Ensisval, a demandé la concession des mines de galamine et de plomb, gisant sous des terrains d'une étendue superficielle de 15 hectares 60 ares 84 centiares, dépendants de la commune d'Ensisval et dont la délimitation est ainsi qu'il suit: Au Nord, partant de l'extrémité de la ruelle Denis à l'angle Sud, de la propriété de la veuve Gilon, en suivant cette ruelle jusqu'à la rencontre d'un ruisseau.

A l'Est, longeant ensuite ce ruisseau vers Sud jusqu'à l'angle Sud d'une prairie appartenant au sieur Gohy. Au Sud, de ce point par une ligne droite, longue de 180 mètres, se terminant à la petite ruelle du Bois à 15 mètres en deçà d'une présente; puis suivant cette petite ruelle jusqu'au chemin du Bois.

A l'Ouest, prenant alors le chemin du Bois et le continuant jusqu'à sa jonction avec la ruelle Denis, à l'angle Sud de la propriété de la veuve Gilon, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires de la surface cinquante centimes par hectare et annuellement.

La députation des états de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820, Arrête:

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Verviers et des communes d'Ensisval et de Theux, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^o mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du 4^o mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 30 juillet 1836.

Présens: Messieurs Boussemart, remplissant les fonctions de gouverneur président; Bellefroid; Delseuw; Walter; baron de Lamberts; de Colard-Trouillet; et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme:

Le greffier des états de la province de Liège; F. N. J. WARZÉE. 000

VENTE DÉFINITIVE.

SAMEDI 18 AOUT 1836, à 10 heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M^r PARMENTIER, notaire à Liège, au bureau de la justice de paix du quartier du Sud de la ville de Liège, sis rue Mont St-Martin, à l'adjudication publique et par licitation, par suite de plusieurs surenchères,

D'UNE MAISON,

SISE EN BERGERUE, A LIÈGE, N° 737,

Avec Cour, Cave, Puits et Citerne,

Sur la mise à prix actuelle de . . . frs. 4,630 50. S'adresser audit notaire PARMENTIER. 867

BOURSES.

PARIS, LE 2 AOUT.

Table of Paris market data including Cinq pour cent, Trois pour cent, Napl. Cert. Falc., Esp. D. ac. 5 p. c., 1^{er} nov., Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1834, Banque de Belg., etc.

LONDRES, LE 1^{er} AOUT.

Table of London market data including 3 p. c. consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne. Cortés., Différées., Passives., Russic., Brésil. Empr. 1834., etc.

AMSTERDAM, LE 2 AOUT.

Table of Amsterdam market data including Holl. Dette active, Dito 2 1/2 p. c., Différée., Billet de change, Syndic. d'amort., 3 1/2 p. c., Soc. de comm. P.-B. nouvelle, Russic. H. et C. 5 p. c., 1829, 5, Inscr. au gr. livr., Certif. à Amst., Pologne. L. n. 300f., Lots de Rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grad., Dette différé. anc., nouv., passive, Autriche. Métal. 5., etc.

ANVERS, LE 3 AOUT.

Table of Antwerp market data including Anvers. Det. activ., Det. différé., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., Autriche. Métall., etc.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations including Anvers, Londres, Paris, etc.

Nous étions très-faibles au commencement de la bourse. Ardois ouvert 32 3/4 5/8 1/2 3/4 33 1/8 1/4 et reste 33 3/8 cours. Il y avait 7/8 p. c. de baisse à Paris.

Petite rue de la Bourse, à 3 1/4 heures.

Ardois 34 cours.

BRUXELLES, LE 3 AOUT.

Table of Brussels market data including Dette active., Emp. R., 60 cour., Emp. de 30 mill., Emp. dec. v. 1832., Act. Société Gén., So. de Com. de cvr., Ban. de Belgique., So. du c. de S.-O., S. Hauts-Pour., Banq. fonc., S. du Clia. Flenu., Wasme-Hornu., Sclessin., Société nationale., Levant de Flenu., Charb. d'Ougrée., Sars-Longchamps., Chemin de fer., Fourn. des Vennes., Gal.-Rus. ad. Br., St.-Leonard., Dette active. Hol., Synd. d'amort., Lost. r. av. coup., inscrip., Métalliques., Naples., Emp. Ard. 1835., Id. différée., Id. 1835., Brésil. Rotsch., Rome., etc.

VIENNE, LE 1^{er} AOUT.

Métalliques, 103 3/8. — Actions de la banque, 1352 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 2 ET 3 AOUT.

Le schooner suédois Gustaf, v. de Stockholm, ch. de 298 barriques potasse, 400 tonn. godron et 125 dito brai. — Le brick danois Boreas, v. de New-York, ch. de 160 c. sucre Havane, 2600 s. sucre Manille, 84 b. coton, 60 bq. riz, 3 bar. tabac et une partie bois de teinture. — Le 3 mats américain Humphrey, v. de Matanzas, ch. de 2080 c. sucre Havane. — La galjace hanovrienne Unie, v. de Dantzig, ch. de wédasse.

PLACE D'ANVERS, LE 3 AOUT.

VENTES.

Sucres bruts. — 50 caisses Havane blond à fl. 23. Sucres raffinés. — 12,000 kilos lumps, prix divers. Cotons. — 43 balles Louisiane, prix inconnu. Cafés. — 100 balles Brésil, 80 dito dito, 240 dito St. Domingue, prix divers.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.